**RESULTATS BAROMETRE 3ème  TRIMESTRE 2021**

**Partie récurrente**

*1 - Tendance sur l'activité de l'entreprise*

Pour ce troisième trimestre 2021, le taux d’optimistes est quasiment stable (11,7% vs 11,5%) alors que le taux d’indécis baisse légèrement (57,6% vs 59,9%) et le taux de pessimistes augmente sensiblement (24,8% vs 23 ,2%).

*Répartition par tranche d'âge de cette tendance*

Ce trimestre, l’ensemble des dirigeants de TPE ayant mois de 60 ans prévoient une stabilité de leur CA (de 58,5% à 63,4%). Seuls les moins de 40 ans prévoient une hausse de CA (14,9%) et 12,7% seulement d’entre eux prévoient une baisse de leur activité.

*Répartition par secteur de cette tendance*

Les secteurs du « transports » (17,6%) , de l’ «équipement de la personne » (15,0%), de la « santé » (14,5%) , du « bâtiment » (12,6%) sont les seuls à prévoir une hausse d’activité pour ce troisième trimestre. Tous les autres secteurs prévoient une baisse d’activité, le secteur « Café Hôtel Restaurant » (52,2%), le secteur automobile (39,6%) suivis des secteurs « culture et loisirs » (34,6%), et « commerce de détail alimentaire» (34,2%), l’ « Equipement de la maison » (30,0%), les « Services » (28,3%) et le secteur « Beauté esthétique » (21,9%).

*2 - Investissements*

Les projets d'investissements diminuent légèrement et concernent que 17,4% des entreprises interrogées, contre 15,7% au trimestre précédent.

Le poste « Matériel, mobilier, informatique » (42,2%) est encore pour ce trimestre, le poste le plus concerné, suivi par le poste « Aménagements -Rénovation » (36,7%) et du poste « Autres investissements » (24,7%).

*Profil des investisseurs*

Les chefs d'entreprises qui investissent le plus ont moins de 50 ans et viennent principalement des secteurs «Equipement de la personne » pour 28,0 %, suivis du secteur « Santé » (26,8%) et «Culture et Loisirs » 25,0% et «commerce de détail alimentaire » pour 21,6%. Le secteur « Auto » arrive en dernier avec 2,1%.

*3 - Effectif actuel et variation d’effectif au cours des 3 derniers mois et des 3 prochains mois*

L’effectif moyen actuel est de 0,80. Pour ce troisième trimestre 2021, le secteur «Bâtiment » est celui qui recense le plus d’effectif (15,0%) suivis des secteurs «Santé» et « Commerce de détail alimentaire » qui affichent respectivement (8,1% et 6,2%). Le secteur «Culture et Loisirs» arrive en dernier avec 1,0%.

Au cours des 3 derniers mois 43,9% des entreprises interrogées ont vu leur effectif varier à la hausse (en moyenne 0,67 personne) et 56,1 % à la baisse (en moyenne 1,34 personnes).

*Prévision d'embauche dans les 3 prochains mois*

Au cours de ce troisième trimestre 2021, 10,4% des entreprises interrogées souhaitent recruter, en moyenne 0,75 personne. Les secteurs les plus concernés sont le secteur «Hôtel café Restaurant» 27,7% et « Culture et loisirs » 21,4% de la profession suivis des secteurs «Services» 17,5%, «Commerce de détail alimentaire» 17,61%.

*Prévisions de Licenciement dans les 3 prochains mois*

* Ce trimestre encore 2,1 % des entreprises envisagent au moins un licenciement comme pour le trimestre précédent. Cela représenterait 1,4 poste supprimé. Les secteurs les plus concernés sont les secteurs « Café hôtel restaurant» et «Culture et Loisirs » avec 11,9% et 7,1% suivis des secteurs « Beauté Esthétique » et « Services » avec respectivement 3,4% et 3,2%.

*Préoccupations majeures dans la gestion de l'entreprise*

*Préoccupation par tranche d'âge*

En cette période de crise, la gestion financière est ce qui préoccupe le plus les entreprises, principalement les moins de 50 ans (42,2%), suivi de près par le côté commercial (contre 39,4% le trimestre précédent).

*4 - Relations avec les banques.*

**Rappel :** La FCGA et la Banque de France mènent une enquête trimestrielle auprès d’entreprises sur leur accès au financement bancaire; Environ 1800 TPE adhérentes ont répondu, 4000 PME et 500 ETI.

**Ce troisième trimestre 2021, les demandes de crédits de trésorerie baissent légèrement et les taux d’obtention restent élevés.**

*Demande de crédit de trésorerie*

La demande de nouveaux crédits de trésorerie se stabilise à son niveau d’avant crise. 4% des entreprises ont fait

une demande au cours de ce trimestre.

Parmi ces entreprises 76 % ont obtenu un crédit de trésorerie à hauteur de 75% au moins du montant sollicité contre 76% le trimestre précédent. Ce pourcentage est très au dessus des niveaux d’avant crise.

*Raisons de l’absence de demande de crédit de trésorerie dans les TPE*

La cause principale de l’absence de demande de crédit est l’absence de besoin (54,3% vs 63,0%). L’autocensure (au sens de la crainte d’un refus du banquier) est marginale 0,9%.

*Demande de crédit d’investissements*

**Ce trimestre** la demande de nouveaux crédits d’investissements est de (7,7%) par rapport au trimestre précédent (6,6%) et reste en-deça de leurs niveaux d’avant crise.

Parmi ces entreprises encore 88% ont obtenu un crédit d’investissements à hauteur de 75% au moins du montant sollicité.

S’agissant plus particulièrement des crédits d’équipement, 87% des entreprises interrogées indiquent obtenir satisfaction en totalité ou en grande partie.

*Raisons de l’absence de demande de crédit d’investissements dans les TPE*

Comme pour le crédit de trésorerie, la cause principale de l’absence de demande de crédit d’investissements est l’absence de besoin (60,60%). L’autocensure (au sens de la crainte d’un refus du banquier) est marginale 0,62%.

*Demande de nouvelles exigences en matière de garantie*

Pour ce trimestre 16,5% des TPE interrogées déclarent avoir été confrontées à de nouvelles exigences de leur banque en matière de garanties (15,5% au trimestre précédent).

*Comparatif Résultats enquête 3T2020- 3T2021*

*Enquête liée à l’accès au crédit de trésorerie et d’investissement*

Au 3ème trimestre 2021 par rapport au 3ème trimestre 2020, la demande des TPE est en baisse pour les crédits de trésorerie 4,0% vs 15,20%, la demande concernant les crédits d’investissements est légèrement supérieure 7,70% vs 6,70%. La demande de nouvelles exigences est stable 16,50% en 2021 contre 16,40% en 2020.

**Partie Thématique : Les TPE et le Prêt Garanti par l’Etat (PGE)**

**Rappel :** Le Prêt Garanti par l’Etat a été créé au début de la crise sanitaire. Créé dès le mois de mars 2020, le PGE constitue une aide à la trésorerie pour toutes les entreprises, quels que soient leur secteur et leur taille. Il peut représenter jusqu'à trois mois de chiffre d'affaires. La garantie de l'Etat représente au moins 70% du prêt. Ce prêt, censé disparaître au 31 décembre 2021, le dispositif de prêt garanti par l'Etat (PGE) a été prolongé jusqu'à fin juin 2022.Toutes les entreprises qui avaient des perspectives avant la crise sanitaire doivent pleinement profiter de la reprise. C'est pourquoi la distribution des PGE a été prolongée de six mois.

***5 - Demande :***

**Comment faire une demande de PGE ?**

Le PGE n'est pas un prêt octroyé par l'Etat. Pour obtenir ce prêt, l'entreprise doit prendre rendez-vous auprès de sa banque habituelle qui donne un pré-accord. La démarche se fait ensuite en ligne auprès de BPI France qui renvoie un numéro unique. L'entreprise communique ce numéro à sa banque qui peut alors débloquer le montant du prêt.

***5 -1 Avez-vous eu recours au PGE ?***

Un peu plus d’un quart des chefs d’entreprises ayant répondu à l’enquête (27,7%) ont fait une demande de PGE.

Ils viennent principalement des secteurs «Equipement de la personne » pour 56,0%, suivis du secteur «Culture et Loisirs » 48,10% et «Café hôtellerie restauration» pour 45,9%. Le secteur «Santé» arrive en dernier avec 15,1%.

**5-2 : Si Oui, l’avez-vous utilisé ?**

**Pour investir, pour conforter votre trésorerie, pour faire face à vos charges courantes ou autres.**

Ce prêt a servi essentiellement (84,4%) pour conforter la trésorerie, (74,6)% pour faire face aux charges courantes, 26,7% pour investir et 17,6% pour d’autres motifs.

**5-3 : Si Non, Pour quelle raison ? Pas de demande faite, pas d’obtention, autres**

81,9% des chefs d’entreprises qui n’ont pas bénéficié du PGE n’ont pas fait de demande.

15,8% n’ont pas eu droit à ce prêt et 28,2% pour d’autres raison n’ont pas fait de demande.

***6 - Remboursement :***

**Comment rembourser le PGE ? Le report n’est pas automatique.**

Suite aux annonces du ministre de l’Économie, des Finances et de la Relance le 14 janvier 2021, il a été convenu avec la Fédération bancaire française, que toutes les entreprises qui le souhaitent, quelles que soient leur activité et leur taille, aient le droit d’obtenir un différé d’un an supplémentaire pour commencer à rembourser leur prêt garanti par l’État (PGE). Dans tous les cas, peu importe la décision sur le report ou le remboursement du PGE, une demande écrite sur la décision doit être faite auprès des banques dans lesquelles le PGE a été contracté, 2 mois avant la date anniversaire du versement du PGE, sinon par défaut, sans décision de votre part, la somme empruntée est prélevée par la banque.

***6 -1 Avez-vous remboursé le PGE à l’échéance initiale?***

17,3% des adhérents interrogés ont remboursé le PGE à l’échéance initiale.

**6-2 : Si Non, avez-vous demandé ? Report d’un an, une durée d’étalement du PGE, de moins de 5 ans ou plus de 5 ans**

**Report d’an an :**

48,9% des entreprises ont demandé un report d’un an pour rembourser le PGE.

**Durée d’étalement du PGE : Moins de 5 ans ou plus de 5ans**

59,2% des adhérents interrogés ont fait le choix d’étaler el remboursement du PGE sur une durée de moins de 5 ans tandis que18,6% ont préfété un étalement sur plus de 5 ans .